



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de LADAPT Hauts-de-France

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion du **rêve** au bénéfice des publics et des professionnels de LADAPT Hauts-de-France sur la période de **mars à juin 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de LADAPT Hauts-de-France accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IEM et du SSESD à Cambrai¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquiescer une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IEM : institut d'éducation motrice / SSESD : service de soins et d'éducation spéciale à domicile

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, LADAPT Hauts-de-France souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IEM et du SSED à Cambrai.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- faciliter l'accès des publics accueillis aux différentes formes d'art, les encourager à développer leurs capacités d'expression artistique ;
- les inscrire dans une démarche de démocratisation culturelle, tendre à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- permettre à toutes les personnes concernées de développer leur imaginaire et leur créativité ;
- respecter et contribuer au processus de création d'un artiste
- favoriser l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap ;
- créer du lien entre les équipes et renforcer les collaborations entre les professionnels des services médico-sociaux.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel de **tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **du rêve**.

Cette thématique a été imaginée en lien avec :

- la fiche action 6 du projet associatif concernant le développement de l'accès à la vie culturelle et artistique du public accueilli sur les structures médico-sociales de LADAPT ;
- la poursuite de la dynamique mise en place lors de la précédente résidence d'artiste auprès des personnes accompagnées et des professionnels de l'établissement ;
- interroger la place accordée à l'imaginaire dans la vie des jeunes en situation de handicap ;
- l'idée d'un fil rouge avec les associations médico-sociales de notre secteur (peintures et autres œuvres vivantes organisées dans le cadre du festival Handy'Arts 2019 : « Et si on Rêvait... ») pour mettre en lumière la fibre artistique des publics accompagnés sur le Cambrésis.

Elle peut être développée à partir de quelques expressions courantes telles que « Faut pas rêver », « Dans tes rêves », « Fais de beaux rêves », « Avoir la tête dans les nuages » ou encore « Alors ça j'en rêve ».

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **mars et juin 2019**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- deux référents opérationnels désignés au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par LADAPT Hauts-de-France sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : LADAPT

LADAPT est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 19 août 1929 et reconnue d'utilité publique par décret du 30 juillet 1934. Elle accompagne, depuis plus de 80 ans, toute personne handicapée, sans aucune discrimination, dans la réalisation de son projet de vie. Chaque situation est appréhendée dans sa globalité et ensemble, professionnels et bénévoles œuvrent aux côtés des personnes handicapées dans leur combat ordinaire, celui de leur vie quotidienne, pour qu'elles puissent vivre ensemble, égaux et différents.

LADAPT développe ses missions dans une approche globale et pluridisciplinaire de l'accompagnement des parcours, qui repose sur la coopération de tous les professionnels sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des bénévoles et des personnes accompagnées.

LADAPT est présent sur la région Hauts de France depuis près de 55 ans à la suite de la création du Centre de Cambrai. En 1980, le centre de Maubeuge a ouvert ses portes. Tous deux sont des centres pour enfants atteints de handicap moteur.

La structure régionale comprend une direction régionale avec un directeur régional et des fonctions régionales mutualisées dans les domaines administratif et financier, gestion des ressources humaines, management de la qualité et de la sécurité, communication et système d'information.

Les établissements concernés par le projet :

L'IEM dispose de 90 places dont 55 places en internat et 35 places en semi internat pour des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap essentiellement moteur.

Une classe externalisée dans un établissement scolaire de Cambrai a été créée pour le primaire. Le collège Lamartine accueille une vingtaine d'enfants du centre (avec une ULIS² notamment). La création d'une ULIS lycée en 2013 a permis de développer l'inclusion dans les lycées.

L'établissement a également mis en place des parcours de formation qualifiante pour plusieurs jeunes en partenariat avec des centres de formation extérieurs à l'IEM.

Le SSES D dispose de 46 place en ambulatoire, il accompagne des enfants âgés de 0 à 20 ans, handicapés moteurs et ou présentant des troubles spécifiques des apprentissages et leurs familles pour favoriser la plus grande autonomie possible sur le plan scolaire / professionnel, social et personnel. Il facilite l'insertion professionnelle.

Retrouvez la présentation des établissements sur le site de LADAPT : www.ladapt.net

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : croquefer.marie-dominique@ladapt.net et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA LADAPT / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Marie-Dominique CROQUEFER, cadre éducatif à l'IEM,
- Marie-Pierre BARNIK, monitrice-éducatrice au SSES D,
- Marie-Pascale DESPIERRE, bénévole, référente régionale de l'accès à la participation à la vie culturelle,
- Mathilde RENAULT, kinésithérapeute à l'IEM,
- Virginie LEGROS, psychomotricienne à l'IEM,
- Stéphanie WAXIN, AMP, unité d'enseignement, à l'IEM,
- Mathieu DAIX, moniteur atelier numérique à l'IEM,
- *En qualité de membres invités, Claire GOUELLEU, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Audrey ARDOUIN, son adjointe.*

Coordinatrice générale

- Delphine DIOT, directrice adjointe de l'IEM et du SSES D.

² ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

Référentes opérationnelles

- Marie-Dominique CROQUEFER, cadre éducatif IEM,
- Marie-Pierre BARNIK, monitrice-éducatrice SSED.